

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 3 octobre 2016 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Geneviève Girard
MM. Guy Chamberland
Jacques Lavallée
Frédéric Bélisle

QUORUM

La Conseillère, Mme Isabelle Allard, est absente.

La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux, est présente.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
L'inspectrice, Mme Dominique Roy Lajoie, est présente.

2016-10-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Geneviève Girard:

L'ouverture de l'Assemblée à 19 :30.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Bélisle:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le varia ouvert;

Adoptée à l'unanimité

2016-10-003 Rapport de l'inspectrice pour le mois de septembre 2016

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont, individuellement, pris connaissance du rapport de l'inspectrice du mois de septembre 2016;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Guy Chamberland:

D'adopter le rapport de l'inspectrice du mois de septembre 2016, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-004 Demande d'autorisation à la CPTAQ concernant le lot 4 565 264, situé sur la 22^{ème} avenue, dans le but d'aliéner et d'utiliser le lot à des fins autres qu'agricoles

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire vendre son lot dans l'éventualité qu'un nouveau propriétaire puisse construire une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que le lot visé est d'une superficie de 1111.9 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a acheté le lot en 1972;

- CONSIDÉRANT** que le terrain est entouré de résidences unifamiliales isolées détenant un droit acquis en vertu de la LPTAA;
- CONSIDÉRANT** que le lot visé ne semble pas avoir de potentiel agricole puisqu'il est entièrement boisé;
- CONSIDÉRANT** que la demande n'affecterait pas l'exploitation des lots agricoles voisins et n'entraînera pas de contraintes à l'homogénéité agricole;
- CONSIDÉRANT** que le bâtiment d'élevage le plus près est situé à 818 mètres et est constitué d'un élevage de vaches laitières;
- CONSIDÉRANT** que le refus d'une telle demande pourrait engendrer des conséquences négatives pour le demandeur;
- CONSIDÉRANT** que l'implantation projetée d'une habitation unifamiliale isolée est possible à cet endroit tout en respectant les normes municipales en vigueur;
- CONSIDÉRANT** que le périmètre urbain est bâti à plus de 95% et que les autres lots vacants de la Municipalité sont situés en zone inondable;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie la demande de Construction Bo mont inc. afin d'aliéner et d'utiliser à des fins autres qu'agriculture le lot portant le numéro 4 565 264 situé sur la 22^{ème} avenue.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-005 Avis de motion pour modification du règlement de zonage no 401 afin d'inclure des duplex ou jumelés dans la zone R-6

Avis de motion est déposé par M. Guy Chamberland pour la modification règlementaire du zonage no 401 afin d'inclure des duplex ou jumelés dans la zone R-6

2016-10-005.1 Avis de motion pour modification du règlement de zonage no 401 afin d'inclure des duplex ou jumelés dans la zone R-1

Point reporté à une prochaine assemblée, le conseil désirant obtenir les recommandations du CCU concernant ce point.

2016-10-006 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 septembre 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 septembre dernier, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland:

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 septembre 2016, et ce tel que déposé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-007

Programme TECQ – Modification de la programmation des travaux concernant le pavage de la route 225 phase 3

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit changer sa programmation de travaux déjà soumise sur le programme TECQ, en raison d'un autre programme de financement PIIRL-RRRL, pour les routes prioritaires;
- CONSIDÉRANT** que pour cette raison, les priorités, du volet 4 du programme TECQ, doivent être modifiées;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité autorise la modification de la programmation de travaux déjà transmise;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Geneviève Girard:

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux modifiée telle que jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-008

Suivi concernant le programme PIIRL et les projets de pavage

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu une aide financière du Ministère des Transports, dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local, pour l'élaboration des plans et devis, pour les projets de pavage phase 2 et 3, sur le rang Bord-de-l'Eau;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Frédéric Bélisle :

Que les membres du Conseil désignent le Maire, M. Denis Rolland à la signature du protocole de contribution financière pour l'élaboration des plans et devis, du programme PRRRL, concernant les projets de pavage phase 2 et 3 pour le rang Bord-de-l'Eau.

Que les membres du Conseil désignent, M. Fredy Serreyn, Directeur général, responsable desdits projets, ainsi que la personne autorisée à transmettre tous documents au Ministère.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-009 **Demande de subvention pour le Centre Communautaire – projet PIC 150**

CONSIDÉRANT le programme d'infrastructures du Canada (PIC 150) pour la remise en état, l'amélioration ou l'agrandissement d'infrastructures communautaires existantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité pourrait déposer une demande pour la réfection du Centre Communautaire de Sabrevois;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

Que les membres du Conseil autorisent le dépôt de la demande de subvention pour le Centre Communautaire de Sabrevois concernant le projet PIC 150.

Que le Conseil désigne, M. Fredy Serreyn, directeur général, responsable du projet ainsi que signataire pour tous documents émanant de la demande de subvention pour le programme PIC 150.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-010 **Entreposage des quais et poteaux du quai Ryan**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit entreposer les quais flottants du quai Ryan et qu'il serait possible de les entreposer à la Marina de Sabrevois;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Frédéric Bélisle:

Que les membres du Conseil autorisent l'entreposage des quais flottants à la Marina de Sabrevois, conditionnel à l'obtention d'une offre de service de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-011 **Fonds chantier Canada volet 2 pour les petites collectivités**

Point reporté à une prochaine séance.

2016-10-012 **Remplacement de la thermopompe de l'hôtel de ville**

CONSIDÉRANT que la thermopompe de l'hôtel de ville ne fonctionne plus et qu'elle doit être remplacée;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Confort Élite au montant de 15 300 \$ pour le remplacement de la thermopompe, incluant des trappes d'airs dans chaque bureau, pour le chauffage et l'air climatisé;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

Que le Conseil autorise le remplacement de la thermopompe et ce tel que la soumission déposée.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-013

Réparation des fenêtres du CAS

CONSIDÉRANT

que la Municipalité est à restaurer les fenêtres du Centre d'Arts de Sabrevois ;

CONSIDÉRANT

qu'après évaluation des dommages et de la réfection des volets, une demande de soumission pour leur remplacement a été effectuée par M. Tougas, au montant de 4 230.00 \$ par fenêtre, soit 6 fenêtres pour un montant total de 25 380.00 \$;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Frédéric Bélisle:

Que les membres du Conseil autorisent le remplacement des volets, en respectant une reproduction originale, aux coûts stipulés dans l'offre de service de M. Tougas.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-014

Autorisation pour l'acquisition d'un capteur solaire pour le panneau de vitesse

CONSIDÉRANT

que la Municipalité a fait l'acquisition d'un panneau de vitesse et que ce dernier fonctionne à batteries, et qu'elles sont souvent déchargées;

CONSIDÉRANT

l'évaluation des coûts pour l'acquisition d'un capteur solaire au montant approximatif de 1000.00 \$;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Guy Chamberland :

Que le Conseil autorise l'acquisition d'un capteur solaire pour le panneau de vitesse, au montant approximatif de 1000.00 \$, et ce afin d'éviter des pertes de temps pour la recharge et la réinstallation

Adoptée à l'unanimité

2016-10-015

Acquisition d'armoires et de grillage pour le local des loisirs

CONSIDÉRANT

que les membres du comité des loisirs de Sabrevois ont fait la demande afin d'obtenir des armoires et un grillage pour la cantine, dans le local des loisirs;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil sont d'accords afin de subvenir aux frais des armoires et du grillage de la cantine des loisirs, conditionnellement à l'acceptation des soumissions des coûts pour ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-016

Dépenses du mois de septembre 2016 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de septembre 2016 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Geneviève Girard :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de septembre 2016 et ce, telles que présentées dans le rapport déposé, et que nous certifions les fonds disponibles.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-017

Correspondance

2016-10-018

Varia

2016-10-018.1

Enchérisseur pour les ventes pour taxes – MRC du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT

que le 20 octobre 2016, la MRC du Haut-Richelieu doit procéder aux ventes pour taxes, et que la Municipalité a un dossier de vente;

CONSIDÉRANT

que la MRC du Haut-Richelieu demande à ce que soit nommé un enchérisseur pour la procédure de vente pour taxes;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

Que les membres du Conseil désignent, le Maire, M. Denis Rolland, enchérisseur pour les dossiers de vente pour taxes de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-019

Période de questions

2016-10-020

Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Guy Chamberland :

La fermeture de l'Assemblée à 20 :00.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière